

Expression orale

Capacité de transmettre un message oral, d'avoir un langage intelligible (tenir compte de la capacité d'élocution et du degré de clarté du message transmis).

Les troubles du langage regroupent tous les troubles pouvant altérer la capacité d'une personne à parler mais aussi à communiquer. Ils peuvent être d'origine psychique ou physique (neurologique, physiologique, etc.), concerner l'élocution, mais aussi la sémantique (difficulté à se souvenir du bon mot, de la signification des mots, etc.). En cas de dysphasie, tant la compréhension du langage oral que l'expression orale peut poser problème. Les énoncés longs et les mots abstraits peuvent être difficiles à comprendre. L'expression peut être lente et la construction des phrases atypique.

Critères d'évaluation

- Inintelligible, incompréhensible ou absence de parole (exemples : débilité profonde, aphasie ++, mutité).
- Articule quelques mots compréhensibles pour les habitués (exemples : bégaiement important, sourd peu démutisé).
- Transmet un message ou une consigne simple, relate des faits concrets simples.
- Transmet un message un peu complexe ou plusieurs consignes.
- S'exprime tout à fait correctement : construction correcte des phrases et messages complexes immédiatement compréhensibles y compris des notions abstraites.

À retenir

- Utilisez un langage simple dépourvu de mots abstraits.
- Faites des phrases courtes et peu complexes.
- Respectez les pauses dans le discours de la personne.
- Reformulez les discours pour vous assurer que la personne a bien exprimé sa pensée.
- Ayez à l'esprit que les notions temporelles (avant, après, tantôt, hier, avant-hier,...) et spatiales (à gauche, à droite, par-dessus,...) peuvent être difficiles à saisir et donc difficiles à exprimer.